

VANUATU – COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

10^e FED

**Document de stratégie par pays et programme indicatif national
pour la période 2008 – 2013**

RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE

Le présent document de stratégie par pays (DSP) vise à fournir un cadre pour la coopération entre la CE et Vanuatu en vertu de l'accord de Cotonou. Le cadre repose sur les objectifs d'ensemble de la coopération CE-ACP, sur la politique de développement propre de Vanuatu, sur l'analyse de la situation politique et économique du pays et sur une évaluation des programmes de coopération passée de la CE et d'autres donateurs. Il se conclut par la stratégie de réponse CE proposée dans le cadre du 10^e FED ainsi que par un programme indicatif national (PIN).

Vanuatu est une nation insulaire située dans le sud-ouest du Pacifique et composée d'environ 80 îles d'origine volcanique dont la superficie combinée s'établit à 12 189 km². Sa population est de 209 920 habitants (2006), alors que le PIB par habitants s'établit à 1 291 euros (estimation 2006). Politiquement, la République de Vanuatu est une démocratie parlementaire.

Le 10^e FED ne comportera qu'un grand secteur prioritaire, *«aide au développement économique et à la création d'emplois, y compris développement des ressources humaines (formation professionnelle et développement de capacités)»*.

Des activités sont prévues dans les domaines suivants: (a) aide institutionnelle, (b) renforcement de systèmes économiquement sains et durables pour la gestion des ressources humaines, (c) développement des zones rurales à travers l'extension des services publics, l'amélioration des infrastructures de base, (d) adéquation entre le développement des ressources humaines (DRH) et les demandes du marché à travers des programmes de formation et de compétences sur mesures et axés sur la demande et (e) facilitation des échanges commerciaux (dans des domaines qui ne sont pas couverts par la coopération régionale).

L'autre grande composante du NIP sera le recours au soutien budgétaire général.

Le 10^e FED prévoit des dotations indicatives de base de **21,6** millions d'euros en fonds programmables (enveloppe A) et 1,6 million d'euros pour les besoins imprévus (enveloppe B). Environ 45 % de l'enveloppe A (10 millions d'euros) devraient être utilisés pour favoriser la croissance économique et le développement des RH, quelque 40 % (8,6 millions d'euros) pour l'aide macroéconomique et les 15 % restants (3 millions d'euros) pour l'aide aux domaines non prioritaires y compris les initiatives d'acteurs non gouvernementaux et le développement de capacités ainsi que l'aide à l'ordonnateur national (y compris facilité de coopération technique). L'ensemble des programmes viseront à mettre en place une approche cohérente de la coordination de l'aide et à contribuer à la mise en œuvre réussie de la stratégie de développement du gouvernement.